

Le Président

Monsieur le secrétaire SYNDICAT SUD

Rennes, le 25 FEV. 2013

Monsieur,

Votre syndicat a souhaité m'interpeller par le biais de plusieurs motions d'actualité votées lors de votre congrès de novembre dernier et pour lesquelles vos congressistes attendent une réponse.

Aussi, je tenais à vous faire part des éléments suivants :

- Motion « Au travail, comment ça va ? » arrêt des politiques managériales brutales : permettez-moi d'être choqué par vos propos car, en aucun cas, je ne promeus le modèle décrit dans votre motion. Ceci étant, j'ai tout à fait conscience qu'il peut y avoir des situations managériales délicates et c'est pour cette raison que j'ai souhaité que l'administration puisse échanger avec les partenaires sociaux sur ce sujet en novembre dernier. Par ailleurs, je ne peux que vous inviter à vous impliquer dans les suites données à l'enquête sur la qualité de vie au travail.
- Motion Suppression du jour de carence : comme j'ai déjà pu l'exprimer, je partage votre sentiment d'injustice face à cette mesure qui réduit encore un peu plus le pouvoir d'achat des fonctionnaires et touche, de sucroît, des agents fragilisés par la maladie. Cependant, le Département d'Ille et Vilaine se doit d'appliquer l'article 105 de la loi de finances de 2012 instaurant une journée de carence car il n'y a aucune autre alternative possible. Les collectivités sont, en effet, dans l'obligation d'appliquer cette disposition comme le conforte, sans ambiguité, la circulaire du 24 février 2012. Une décision contraire exposerait les agents au risque qu'il soit procédé, a posteriori, à des retenues sur salaire pouvant les mettre encore davantage en difficulté.
- Motion Travailleurs sociaux en catégorie A, c'est maintenant! : je plaide également pour une modification des statuts des travailleurs sociaux visant à les intégrer en catégorie A et j'ai bien conscience que la réforme à venir ne satisfaisait pas totalement vos revendications. Néanmoins, il est à espérer des progrès en matière de rémunération ce qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel de tensions en matière de pouvoir d'achat.
- Motion Mineurs étrangers isolés: comme vous le savez, je tire régulièrement le signal d'alarme sur ce dossier qui représente un budget, pour le Département, de près de 15 millions d'euros par an. La collectivité doit faire face à un dilemme insoluble: l'impossibilité de laisser des mineurs à la rue d'un côté, et une capacité d'accueil sur le territoire

- départemental au bord de l'explosion de l'autre. Or, il s'agit d'un problème national et il revient à l'État de réguler cet afflux de migrants. Notre collectivité a fait ce qu'elle a pu, souvent, beaucoup plus que les autres Départements et elle est aujourd'hui au bout de ce qu'elle peut proposer.
- Atlantique sur Notre Dame des Landes : le choix du transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique sur Notre Dame des Landes peut être discuté. Cela fait partie du débat démocratique et certaines oppositions sont sincères et ont leur légitimité. Quelle que soit la localisation des réalisations (aéroport, parcs d'éoliennes, décharges,...), il y a toujours des opposants, et quand des intérêts personnels sont touchés, c'est somme toute explicable. Mais, la responsabilité des élus dont la mienne est de faire avancer des projets qui vont dans le sens de l'intérêt général, ce qui est le cas ici. En effet, si l'ouest de la France veut garder toutes ses chances dans la compétition européenne, elle doit se doter des infrastructures à la hauteur de ses ambitions. Au côté de la LGV, d'infrastructures routières performantes, l'Ouest doit se doter d'un aéroport à la hauteur de ses ambitions. Or, l'actuel aéroport de Nantes ne répond plus à celles-ci. Notre Dame des Landes fait donc partie de ces projets structurants d'avenir, c'est pourquoi je le soutiens. Même si le Département ne le finance aucunement.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Louis TOURENNE